



*Le Printemps des Rillettes en Sarthe,
Le Festival des Rillettes avec tous ceux et celles qui les aiment partout en Sarthe !*

Deuxième édition : du samedi 16 au dimanche 24 mars 2019.

#PrintempsDesRillettes #RillettesdeLaSarthe #Rillettes2019

#MonPrintempsDesRillettes

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT : CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Consigne n° 1 : **LIBERTÉ**
- Consigne n°2 : **IMAGINATION**
- Votre but : créer la fête et la convivialité autour de vous en étant **AMBASSADEUR DES RILLETES DE LA SARTHE !**

La Charte éthique :

Le Printemps des Rillettes est un festival ouvert, festif, fédérateur, remarquable et durable, se déroulant partout en Sarthe avec tous ceux et celles qui aiment les Rillettes. Il s'agit d'une démarche collective d'animation du territoire et de valorisation des savoir-faire. Ainsi, tout le monde peut être acteur de la fête et ambassadeur des Rillettes de la Sarthe.

⇒ Téléchargez la Charte sur le site internet www.printempsdesrillettes.fr/documents

Les axes forts 2019 :

Pour 2019, les intentions de l'association LE PRINTEMPS DES RILLETTES privilégient 3 axes :

- intensifier le volet gastronomique
- promouvoir les actions collectives
- encourager le volet culturel

En prenant les Rillettes de la Sarthe comme prétexte et/ou comme support, nous voulons mettre en avant les savoir-faire et les initiatives des personnes, des associations, des entreprises et des institutions qui y participent. Bien sûr, toutes les recettes de rillettes sont admises !

Le programme en préparation :

- Ouverture au Mans place de la République et concert en soirée le samedi 16 mars
- Marchés en Sarthe, 15 à 20 du dimanche 17 au vendredi 22 mars
- Événements officiels toute la semaine : Où est passée Rillet' Girl, Concours de poésie, Nuit des Rillettes, Rillet'Express et Bla-Bla Taxis, Don du sang, ...
- Concours de recettes à Connerré le samedi 23 mars pour 72 candidats
- Final à l'Arche de la Nature le dimanche 24 mars

Vos contacts :

- Site web : www.printempsdesrillettes.fr
- Courriel : printempsdesrillettes@gmail.com (toujours envoyer une copie de vos emails à cette adresse)
- Votre contact direct :
- Téléphone : Email :

Abonnez-vous à nos réseaux sociaux [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#). Dès que votre projet se précise, n'attendez pas pour nous en parler, même s'il n'est pas finalisé. L'un ou l'autre des membres du Comité opérationnel du Printemps des Rillettes pourra vous guider en fonction de vos demandes.

COMMENT PARTICIPER ?

Votre participation est complètement libre. Elle peut donc prendre la forme que vous jugerez la plus opportune au cadre du festival et à votre contexte :

- **Événement Particulier "Mon Printemps des Rillettes"** : création, réalisation et animation d'un événement **vous concernant directement ou votre établissement**. Votre événement peut être **public ou privé**. Vous pouvez mettre en avant vos produits et vos savoir-faire, créer des animations d'entreprise ou associatives, pratiquer de la vente ou de la billetterie si vous le souhaitez. La durée de votre événement peut-être de seulement quelques heures ou pour toute la durée du festival.
Vous bénéficiez des **outils de communication de l'association** (calendrier des évènements, reprise automatique de vos annonces sur nos réseaux sociaux et le site internet via les hashtags officiels, affichage personnalisable) et des **supports** à la marque Printemps des Rillettes : kit de PLV gratuit (affiches, flyers et stickers) et objets payants (foulards, gobelets éco plastiques, badges, mugs, tabliers, rouleaux d'étiquettes).
- **Événement local Collectif** : dans ce cas, votre projet d'évènement est **coréalisé par votre organisation et d'autres** telles que des associations, des collectifs, des commerçants, des entreprises, des institutions, des collectivités, etc... Il s'agit d'un **événement ouvert au public, éventuellement décentralisé ou en lieux multiples**, dans lesquels les Rillettes servent de support. Par exemple : animations, marchés, expositions, fêtes, spectacles, concours, repas ... En plus des moyens de communication de l'association Printemps des Rillettes pour les événements particuliers, votre événement collectif bénéficie d'une **mise en avant supplémentaire** : publication par l'association sur nos réseaux sociaux, diffusion de votre article de blog sur notre site, diffusion à nos partenaires médias.
- **Événement Officiel** : votre projet d'évènement **collectif et public** est proposé à l'association Le Printemps des Rillettes qui décide de l'inclure dans le **programme officiel** du Printemps des Rillettes 2019.
Cette décision est prise notamment en rapport avec la charte éthique du festival et la cohérence du programme général. Votre événement figure alors sur les supports numériques et imprimés qui sont diffusés à la presse et auprès du public par l'association.
La **date limite** pour proposer les événements officiels est fixée à **fin janvier 2019**.

D'autres formes de participations individuelles au Printemps des Rillettes sont également possibles.

- **valoriser vos compétences culinaires** au travers du concours de recettes de cuisine à base de rillettes (samedi 23 mars à Connerré)
- **valoriser vos talents littéraires** en participant au concours de poésie (mercredi 20 au Mans)
- **être Jeune Reporter des événements sur le terrain ou Correspondant actif** pour votre organisation ou pour le Printemps des Rillettes. Grâce au Club de la Presse du Maine, nous offrons une **initiation gratuite d'une journée** aux bases de la communication médias et réseaux sociaux aux jeunes (BP, Terminales, BTS, étudiants) et à un délégué associatif par événement collectif
- **être partenaire officiel, sponsor ou mécène** (voir chapitre suivant)

À savoir : opérations commerciales promotionnelles. Elles sont possibles et même souhaitables pour encourager la vente et la consommation de rillettes, mais sans déstabiliser le marché local ou défavoriser la production locale ; tous les acteurs du Printemps des Rillettes doivent d'abord être ambassadeurs des Rillettes de la Sarthe. Le droit d'utiliser nos marques peut être retiré en cas d'abus.

QUELS PARTENARIATS ?

35 institutions et entreprises s'engagent déjà pour le Printemps des Rillettes. Votre volonté de sponsoring ou de partenariat peut prendre 4 formes :

- **Partenariat Local** : notamment dans le cas d'un événement collectif que vous portez ou auquel vous participez, votre organisation contribue sous forme de produits ou services, de bénévolat ou d'apport financier. Il vous revient de mettre en avant votre contribution dans la communication que vous réalisez autour et pendant cet événement. Nous vous encouragerons si nécessaire à prendre contact avec nos partenaires institutionnels (Conseil départemental, Crédit Agricole, ...) ou officiels ou médias dont les entreprises ou les antennes locales peuvent également être intéressées à accompagner votre projet.
- **Partenariat Officiel ou Sponsoring** : réalisé directement avec l'association du Printemps des Rillettes. Celui-ci peut prendre diverses formes techniques (prestations de services ou de mise à disposition de produits ou d'équipements, en fonction des besoins de l'association) ou financière au budget du festival, ou celle d'un plan média pour les entreprises de presse. **À partir d'une valeur de 1000 €**, votre partenariat est matérialisé par le logo "Partenaire officiel" que votre organisation peut utiliser dans l'ensemble de sa communication durant l'année 2019. Votre organisation bénéficie du passage de votre marque sur les carrousels du site internet www.printempsdesrillettes.fr avec lien vers une page promotionnelle comportant notamment vos coordonnées et sites internet (guide disponible). Vous pouvez contribuer au Centre de Ressources et faire ainsi valoir vos savoir-faire.

Voir les partenaires 2018 sur <https://www.printempsdesrillettes.fr/mur-de-partenaires/>

- **Mécénat (sous réserve)** : Nous projetons pour 2019 l'obtention d'un agrément fiscal pour le mécénat afin d'encourager les partenariats officiels. Si votre entreprise est habilitée, l'association Printemps des Rillettes accepte également les dons libres à son budget. Dans ce cas, nous citons votre entreprise sur le site internet avec les partenaires du festival et nous la faisons apparaître sur les "murs" des partenaires du Printemps des Rillettes.
- **Partenariat Institutionnel** : Il est réservé pour 2019 au maximum à 6 collectivités, institutions ou entreprises de presse choisies par l'association Printemps des Rillettes qui apportent une aide majeure au budget ou au plan média du festival, et qui ne sont ni productrices ni distributrices de rillettes. Citons : Conseil Départemental de la Sarthe, Le Mans Métropole, Crédit Agricole Anjou-Maine, France Bleu Maine, Via Le Mans TV, ainsi que l'imprimeur ITF. Ces partenaires majeurs figurent sur l'affichage imprimé et en tête du site internet.

À savoir : sponsors officiels et sponsors locaux. Les logos des 6 sponsors institutionnels du Printemps des Rillettes figurent sur tous les documents d'affichage, y compris le kit "Mon Printemps des Rillettes". En utilisant les marques et logos du Printemps des Rillettes, vous vous engagez à conserver ou à ne pas masquer la présence de ces 6 sponsors officiels, y compris si vous faites appel à des sponsors ou partenaires locaux qui pourraient être concurrents.

QUELS BÉNÉVOLATS ?

- **être bénévole** et vous impliquer dans la mise en œuvre des tâches clefs de ce festival : relations avec les publics, animations sur les marchés, accompagnement des projets locaux, réseaux sociaux, ... Toutes les compétences sont les bienvenues et désirées.
- **être stagiaire étudiant** pour une durée de 3 mois entre janvier et fin mars en priorité. Nous aimons les jeunes motivés, qui ont de l'idée et du cœur à l'ouvrage, plutôt profils en BTS comm. ou plus, webmaster, médiateur culturel... Nous avons hâte de vous rencontrer !

COMMENT COMMUNIQUER SUR VOTRE PROJET ?

- **Enregistrez votre événement sur l'agenda officiel en ligne du Printemps des Rillettes.**
 - Votre événement apparaîtra alors classé par date, par zone géographique et par thème
 - Communiquez l'info sur vos **réseaux sociaux** en créant par exemple un événement Facebook, et toujours en utilisant les **hashtags officiels** ou en mentionnant **@printemps des rillettes**

À savoir : soignez votre titre, votre accroche, l'info, et faites la chasse aux fautes d'orthographe !

- **Utilisez les réseaux sociaux du Printemps des Rillettes :**
 - hashtags officiels : #PrintempsDesRillettes #Rillettes2019 #RillettesdeLaSarthe #MonPrintempsDesRillettes
 - mention sur Facebook : @printemps rillettes
 - mention sur Twitter : @printempsdesril
 - mention sur Instagram : @printempsdesrillettes

- **Utilisez les kits de P.L.V. GRATUITS du Printemps des Rillettes :**
 - kit de PLV standard (affiche officielle + flyers A5 + planche d'autocollants)

À savoir : Nous communiquerons les lieux de retrait fin février via le site web et nos réseaux sociaux

- Affiche et flyer "Mon Printemps des Rillettes" personnalisables avec votre traitement de texte Word ou Open Office, pour format A4

⇒ Téléchargez sur www.printempsdesrillettes.fr/documents...

- **Utilisez le Centre de ressources des partenaires officiels (en cours) :**
 - kit personnalisable pour commerçants, à votre marque, fourni par ITF
 - kit personnalisable pour restaurateurs, à votre marque, fourni par ITF
 - Rouleaux d'étiquettes Printemps des Rillettes à coller sur vos pots de rillettes

⇒ Etc.... Renseignez-vous sur [www.printempsdesrillettes.fr/ menu Centre de Ressources](http://www.printempsdesrillettes.fr/menu_Centre_de_Ressources)

- **Informez vos correspondants de presse locaux :**

	Correspondant	Téléphone	Email
Ouest France :			
Le Maine Libre :			
Journal local :			
TV/ Radio / Web :			

- **Formez un correspondant média avec le Club de la Presse du Maine (formation d'initiation)**

- Jeune Reporter du Printemps des Rillettes avec le Club de la Presse du Maine
- Correspondants associatif du Printemps des Rillettes

⇒ Dates à préciser. Inscrivez-vous sur www.printempsdesrillettes.fr/contact

- **Utilisez les objets floqués (goodies) Printemps des Rillettes**

Merci de nous indiquer vos préférences (fiche ou téléphone) pour évaluer les quantités à fabriquer

- **NOUVEAU** : foulard imprimé, par 10 unités
- **NOUVEAU** : gobelet éco plastique 33 cl imprimé, par 50 unités
- Badge (épinglette) sur cartonnette : par 20 unités
- Mug non millésimé : par 12 (personnalisable à votre marque à partir de 60 unités)
- Tablier de sommelier, coton blanc, non millésimé : par 10

⇒ À voir + bon de commande sur www.printempsdesrillettes.fr/goodies

- **Faites appel à des partenaires et relais locaux :**

- Mairie ou Communauté de communes ; association de commerçants / d'artisans
- Caisse locale de Crédit Agricole ; antenne locale des partenaires officiels
- Entreprises ; établissements scolaires ou universitaires ; etc...

À savoir : vous pourrez recevoir des offres de nos partenaires.